

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 mars 2011 20h 30

Présents : Mmes ALGLAVE S, GARDEL A, TALOU C, MAISON J,
Mrs DUPPI F, BRESSON L, POUZET B, GIPOULOU JJ, LORBLANCHER JC, BIARD J,
MORISSE.

Absents excusés : Mr SARTRAND JA, CHEVAL Y.

Secrétaire de séance : Mr BIARD J

Mr Sarrat de la Direction Départementale du Territoire est venu présenter une étude de pré-diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux. Le dossier est consultable en mairie.

Lecture du compte rendu de la réunion du 25 janvier 2010 par Mme Joëlle Maison secrétaire de séance. Aucune observation n'a été formulée.

DELIBERATIONS

D01 ➤ Bail Gendarmerie : nouveau loyer

Monsieur le maire informe que le commandant de gendarmerie d'aquitaine, a envoyé le nouveau montant annuel du loyer de la gendarmerie qui sera de 7 510.65€. Approbation du conseil municipal.

D02 ➤ Aire de camping- cars : Eclairage public SDE 24

Le syndicat d'Energie de la Dordogne propose par convention d'accepter le montant des travaux de l'éclairage public soit 3798.34€ réparti comme suit: 60% à la charge de la commune et 40% à la charge du SDE 24. Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

D03 ➤ Aire camping-cars : choix de l'entreprise pour les travaux

Suite au projet d'aménagement de l'aire de camping-cars au lieu-dit la Douelle Nord, la commission des travaux s'est réunie et a comparé les devis demandés auparavant à trois entreprises. L'entreprise Hérault a été retenue pour un montant de 21 512.00€ HT, avec un cahier des charges correspondant au mieux disant. Accord du conseil municipal.

D04 ➤ Menuiseries bâtiments communaux : choix de l'entreprise

Le projet de changement de menuiseries des bâtiments communaux a fait l'objet d'une demande de devis à trois entreprises et lors de la réunion de la commission des travaux, c'est l'entreprise Pierre Vergnes (le mieux disant) qui a été retenue pour un montant de 44 743.22€.
Monsieur le Maire précise que le montant subventionné retenu est de 42 556.00€ et qu'on ne le dépassera pas. Accord du conseil municipal.

D05 ➤ CDG 24 convention au pôle retraite

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec le centre de gestion pour l'adhésion au pôle retraite. Ce service facultatif permet pour le compte de la mairie, la réalisation de dossier de retraite des agents, les démarches nécessaires tout au long de la carrière non seulement auprès de la CNRACL mais pour le compte de l'IRCANTEC et du RAFP. Contribution financière de 0.10% sur la masse salariale. Le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

D06 ➤ S.P.A convention

La Société Protectrice des Animaux renouvelle sa convention avec une augmentation de la subvention qui passe de 0.45€ à 0.50€ par habitant soit 270.50€. Le conseil municipal donne son accord.

D07 ➤ Contentieux « Affaire Pauvert » : représentation de la commune par le 1^{er} adjoint

Monsieur le maire informe qu'il ne peut être présent le jour du jugement de l'Affaire « Pauvert » aussi il demande à son premier adjoint « Bresson Lucien » de le représenter.

Le conseil municipal accepte que Mr Bresson représente la commune.

LETTRES DIVERSES

*SDE 24

Monsieur le Maire informe suite à l'effacement du réseau basse tension « route de Villeréal, qu'il a envoyé un courrier au SDE 24 demandant la dépose du poteau électrique situé à la Croix Blanche à l'angle de la parcelle de l'atelier de Mr Planchon. Or ces travaux supplémentaires ne peuvent pas être intégrés au projet initial d'effacement prévu.

Aussi le SDE propose de demander cet effacement dans un nouveau programme.

Le conseil municipal souhaite faire la demande auprès du syndicat pour 2012 et y faire ajouter la route du quartier de la croix blanche et du tour EST de la bastide, qui est en moyenne tension.

*Fissure mur soutien

Mr Jean Alain Sartrand informe par courrier, du danger que représente le mur de soutien au dessus du terrain qui lui appartient à côté du lavoir. Un affaissement du terrain peut provoquer à court terme l'effondrement du mur de soutien.

Etant donné l'aménagement futur du lavoir et de la fontaine, il a été remarqué que sur le bas côté du lavoir face au garage le matériel entreposé par Mr Bourgeois accentuait l'affaissement du terrain. Un remaniement du mur va être réalisé.

Aussi il va être proposé à Mr Bourgeois de mettre le matériel en face sur un aménagement qui sera mis en castine.

*Mr Kuntzmann

Lecture d'une lettre de Mr Kuntzmann adressée à monsieur le maire et une autre au conseil municipal en date du 04 février 2011. Aussi il informe qu'après la date du 12 février si aucune réponse ne lui a été fournie, il saisira dans un premier temps le délégué départemental du médiateur de la république.

Le Médiateur de la république a envoyé une lettre en date du 17 février nous informant de la lettre qu'il a reçu de Mr Kuntzmann et nous demandant de bien vouloir lui communiquer les délibérations relatives au cimetière.

Une réponse sera effectuée informant du déroulement de ce dernier ainsi qu'aux habitants.

*Visite annuelle des paratonnerres

Suite à une publicité de contrôle obligatoire de paratonnerre, il a été demandé à notre assurance la réglementation en la matière. Il s'avère qu'un paratonnerre est obligatoire pour les édifices du culte avec vérification tous les 5 ans.

Proposition de demander un devis avec avis de l'ABF.

*Bistrot 2

Constatant un manque à gagner lors des fêtes foraines, Mr Capelle demande de déplacer celle-ci dans un autre endroit ou au moins une sur les deux au Foirail Sud.

Un conseiller municipal rappelle qu'il n'y a pas pour l'instant de compteur électrique au foirail sud mais qu'il sera demandé aux forains s'il y a possibilité d'installer leurs jeux sur la longueur de la route « tour de ville » du foirail sud.

Toutefois, il est rappelé l'importance du maintien de ces fêtes foraines qui ne durent que deux week-ends dans l'année.

*Cinéma

Ciné passion souhaite réaliser un documentaire sur le cinéma. Aussi, ils ont contacté la mairie afin de pouvoir recueillir toutes les informations sur les anciens cinémas de Monpazier et les tournages de films.

Toutes les personnes ayant des anecdotes, documents sur l'ancien cinéma et les tournages de films sont invitées à contacter la Mairie.

Suite aux travaux de changement de compteur d'eau rue Saint Jacques, Monsieur Sartrand informe que le raccordement des compteurs d'eau par la société ERCTP au robinet de fermeture d'eau à l'intérieur des maisons a été réalisé par l'intermédiaire d'un raccord qui se situe sur le domaine public, en l'occurrence sous le trottoir, devant chaque pas de porte.

Ce qui peut poser un problème en cas de fuite d'eau.

Un courrier va être envoyé au président du Syndicat de l'Eau afin d'avoir plus de renseignements.

* Balayeuse

Un conseiller municipal a trouvé par Internet une balayeuse de marque « KARCHER » qui correspond à nos attentes.

Après s'être rendu sur place avec un employé municipal voir l'état de celle-ci.

Son coût est de 9 500€ HT (frais de livraison en supplément)

Le conseil municipal donne son accord : des crédits seront prévus au budget 2011.

Proposition de location d'une benne ou un container afin de vider les déchets dus aux balayages.

*Monsieur le maire propose que lors des travaux d'aménagement de l'aire de camping-cars, on puisse mettre en service un système de récupération d'eau de pluie qui servirait à arroser les fleurs. Voir le prix d'une cuve et la mise en application.

*Un ramassage des encombrants est prévu en juin.

Fin de séance 23 h 30